

Retraites : tout-es perdant-es avec cette réforme

Toutes et tous dans l'action

les 9 et 11 janvier et au-delà jusqu'au retrait !

Le projet de réforme des retraites du gouvernement est une attaque d'une ampleur contre les solidarités collectives ; toutes et tous ensemble nous devons résister à cette régression des droits.

Pour les générations nées entre 1960 et 1975, un système de malus serait mis en place dès 2022 en fonction d'un âge d'équilibre qui serait de 64 ans en 2027. Cet âge évoluerait année après année, pouvant aller bien au-delà de 64 ans, en fonction de l'évolution de l'espérance de vie.

Pour les générations nées à partir de 1975, un système par points s'appliquerait : les pensions ne seraient plus calculées en référence à un meilleur salaire (que ce soient les 6 derniers mois dans le public ou les 25 meilleures années au régime général) mais varieraient en fonction d'une valeur du point impossible à connaître à l'avance.

Désormais, les pensions ne seraient plus calculées en référence à un meilleur salaire (que ce soient les 6 derniers mois dans le public ou les 25 meilleures années au régime général) mais varieraient en fonction d'une valeur du point impossible à connaître à l'avance.

**La retraite par points, c'est une solidarité mise à mal
pour favoriser les assurances individuelles et la capitalisation !**

**C'est un système injuste qui pénalisera tout-es les salarié-es !
Toutes et tous ensemble,
Avec la FSU et ses syndicats, revendiquons son retrait !**



Retrouvez toutes nos infos et analyses sur notre site www.fsu.fr

Retraites : tout-es perdant-es avec cette réforme

Toutes et tous dans l'action

les 9 et 11 janvier et au-delà jusqu'au retrait !

Le projet de réforme des retraites du gouvernement est une attaque d'une ampleur contre les solidarités collectives ; toutes et tous ensemble nous devons résister à cette régression des droits.

Pour les générations nées entre 1960 et 1975, un système de malus serait mis en place dès 2022 en fonction d'un âge d'équilibre qui serait de 64 ans en 2027. Cet âge évoluerait année après année, pouvant aller bien au-delà de 64 ans, en fonction de l'évolution de l'espérance de vie.

Pour les générations nées à partir de 1975, un système par points s'appliquerait : les pensions ne seraient plus calculées en référence à un meilleur salaire (que ce soient les 6 derniers mois dans le public ou les 25 meilleures années au régime général) mais varieraient en fonction d'une valeur du point impossible à connaître à l'avance.

Désormais, les pensions ne seraient plus calculées en référence à un meilleur salaire (que ce soient les 6 derniers mois dans le public ou les 25 meilleures années au régime général) mais varieraient en fonction d'une valeur du point impossible à connaître à l'avance.

**La retraite par points, c'est une solidarité mise à mal
pour favoriser les assurances individuelles et la capitalisation !**

**C'est un système injuste qui pénalisera tout-es les salarié-es !
Toutes et tous ensemble,
Avec la FSU et ses syndicats, revendiquons son retrait !**



Retrouvez toutes nos infos et analyses sur notre site www.fsu.fr

R
E
T
R
A
I
T

J
endredi
9
janvier

A
P
O
I
N
T

=

E
N
M
O
I
N
S

La lutte continue !

LES
RETRAITES
À POINT

DÉFONT NOS
PENSIONS

pour

DES FONDS
DE PENSION

La lutte continue !